

**22. Exposition du
Club Suisse du Welsh Corgi
avec CAC et CAC-J et CAC-Vét. de la SCS**

Bâle, le 27 août 2017

**Juges:
Cardigans et Pembrokes
Mrs. Diana King (GB)**

Clôture des inscriptions: 28. juillet 2017



Club Suisse du Welsh Corgi
Une Section de la Société Cynologique Suisse

**Secrétariat de l'exposition:
Mme B. Klein, Wollmattweg 6, CH-4143 Dornach
e-mail:t.klein@gmx.ch**

Renseignements: Hans Ulrich Häberli, Dammweg 19, 3800 Interlaken, Tel. P (033) 823 8656, G (033) 822 6277, e-mail : moosacher@quicknet.ch

**Attention : En Suisse les chiens avec la queue ou les oreilles coupées sont interdits d'exposition.
Nous n'acceptons pas de certificats médicaux.
Pas de remboursement en cas d'inscriptions !**

L'exposition est organisée conformément au Règlement de la SCS

Programme :

8h15 - 9h00	Entrée des chiens et distribution des numéros
9h15	Début des jugements
ca. 12h00 - 13h30	Pause des juges pour le repas de midi
ca. 13h30	Ultimes éliminations et attribution des prix
	Meilleur bébé Cardigan/Pembroke et BiS
	Meilleur très jeune Cardigan/Pembroke et BiS
	Meilleur jeune Cardigan / Pembroke et BiS
	Meilleur jeune Cardigan/Pembroke et BiS
	Meilleur vétéran Cardigan/Pembroke et BiS
	Meilleur Corgi élevé en Suisse
	Meilleur couple
	Meilleur groupe d'élevage
	Prix pour le vétéran le plus agé de l'exposition
	BOB / BOS : Cardigan
	BOB / BOS : Pembroke
	Best in Show
ca. 16h00	Fin de l'exposition

Lieu d'exposition : Club de dressage de Bâle, Landauerstrasse 79, Bâle

Inscriptions : Remplir un bulletin d'inscription pour chaque chien et envoyer dans les délais au secrétariat de l'exposition. Veuillez joindre la quittance postale du paiement et une copie du pedigree.

Les confirmations d'inscription seront expédiées au plus tard 7 jours avant la date de l'exposition du club **par E-Mail**

Versement du montant d'inscription:

sur le compte: Postfinance cto. 80-21761-5 ; IBAN : CH02 0900 0000 8002 1761 5; BIC : POFICHBEXX ou au
compte bancaire UBS Kto.Nr. 233-16167349.0; IBAN: CH21 0023 3233 1616 7349 0;
BIC: UBSWCHZH80A / Schweiz. Welsh Corgi Klub/ Club Suisse du Welsh Corgi, CH-3800 Interlaken

Nous n'acceptons pas de paiements comptant le jour de l'exposition!

Répartition des classes et finances d'inscription :

Bébé Classe bébé	3 – 6 mois	CHF 20.-	EUR 20.-
CtJ Classe très jeune	6 – 9 mois	CHF 20.-	EUR 20.-
CJ Classe jeune	9 – 18 mois	CHF 40.-	EUR 40.-
CI Classe intermédiaire	15 – 24 mois	CHF 40.-	EUR 40.-
CO Classe ouverte	dès 15 mois	CHF 40.-	EUR 40.-
CCh Classe champion		CHF 40.-	EUR 40.-
CV Classe vétéran	dès l'âge de 8 ans	CHF 20.-	EUR 20.-
Classe groupe d'élevage	par groupe	CHF 30.-	EUR 30.-
Classe couple	par couple	CHF 30.-	EUR 30.-

Les exposants ne paient plus que Frs 30.-/EUR 30.- pour le deuxième et chaque chien supplémentaire dans les classes suivantes: CJ, CI, CO, CCh.

Précisions concernant les classes engagées :

Classe « champion ». L'inscription n'est possible que si le titre exigé (champion international de beauté ou champion national) a été attribué et **joint à l'inscription sous forme de copie**. En l'absence de justificatif, le chien sera inscrit en classe ouverte.

Groupe d'élevage. Un groupe d'élevage se compose d'au moins trois chiens d'un même éleveur, provenant de son propre élevage (même race, même affixe d'élevage), qu'ils soient ou non sa propriété ou celle d'un tiers. Ils doivent également être inscrits dans l'une des classes mentionnées à l'art. 9.2 du RE.

Classe « couple ». La classe "couple" comprend un mâle et une femelle, tous les deux appartenant au même exposant. Les deux doivent également être inscrits dans une des classes respectives selon l'art. 9.2 du Expo.

Dispositions spéciales

1. L'exposition du club est ouverte à tous les Welsh Corgis Pembroke et Cardigan enregistrés dans un Livre des Origines reconnu par la FCI, dès l'âge de 3 mois.
Les chiens, dont les propriétaires résident en Suisse, doivent être inscrits dans un livre des origines ou dans l'annexe d'un livre des origines d'un pays membre de la FCI au moment de l'envoi du bulletin d'inscription à l'exposition. Cependant, l'homologation du titre «Champion suisse de beauté jeune», «Champion suisse de beauté» et «Champion suisse de beauté vétérane» se fait uniquement pour des chiens qui sont inscrits au Livre des Origines Suisse (LOS) ou à son appendice.
2. Les chiens venant de l'étranger doivent être inscrits dans un Registre d'élevage ou un Livre des origines reconnus par la FCI. Une photocopie du pedigree doit être jointe au bulletin d'inscription.
3. Chiens malades sont exclus de l'exposition
4. Les chiens de l'étranger doivent être vaccinés contre la rage. La vaccination antirabique doit remonter à un minimum de 21 jours avant le passage de la frontière. Ce délai de 21 jours n'est pas nécessaire en cas de vaccination de rappel. Pour des chiens provenant d'un pays où la rage urbaine existe des prescriptions spéciales sont appliquées. Information auprès de: <http://www.bvet.admin.ch>.
5. Le CAC et le rés. CAC sont attribués, selon la SCS, seulement dans la CI, CO et la CCh . Nouveau: le CACJ et le rés.CACJ (pour les 9-18 mois) sont décernés désormais au meilleur mâle et à la meilleure femelle ayant obtenu la note ex 1. Le CAC-V et le rés. CAC-V sont décernés au meilleur mâle et à la meilleure femelle de la classe ayant obtenu le ex. 1.
6. Le meilleur chien de la race, BOB, sera choisi parmi les vainqueurs des CJ, CI, CO, CCh et CV.
7. Par l'envoi du bulletin d'inscription, l'exposant s'engage à payer la finance d'inscription et déclare accepter le règlement des expositions de la SCS, ainsi que les prescriptions de l'exposition.
8. L'inscription s'effectue en envoyant dans les délais, au Secrétariat de l'exposition, le bulletin d'inscription dûment rempli avec, comme annexes : a) la photocopie de la quittance du paiement d'inscription b) la photocopie du pedigree.
9. Les exposants sont personnellement responsables de l'hébergement et de la surveillance des chiens. Il n'y a pas de boxes pour chiens à disposition. La direction de l'exposition n'est pas responsable des dommages ou pertes éventuels (vols, fugues, blessures). C'est le propriétaire qui est responsable d'un éventuel dommage causé par son chien.
10. Les chiens agressifs sont renvoyés du ring. Leur propriétaire ne peut exiger qu'ils soient jugés.



Anfahrt

- Autobahn A2 Basel-Deutschland
 - Ausfahrt Grenzach-Wyhlen
 - Unterführung, dann Richtung Grenzach-Wyhlen
 - dem Sportplatz entlang
 - parallel dem Rhein entlang
 - links in Landauerstrasse einbiegen
(signalisiert mit Wegweiser)
- Parkplatz beim Ausstellungsgelände:
Dressurverein Basel, Landauerstrasse 79

Description du trajet

- Autoroute A2
- Sortie Grenzach - Wyhlen
- Passage sous la route, toujours direction Grenzach-Wyhlen
- Longer la place des sports
- Longer le Rhin
- Tourner à gauche et prendre la Landauerstrasse (fleché)
- Parking pour les voitures près du terrain d'exposition du :
- Dressurverein Basel, Landauerstrasse 79